

Paris, le

12 NOV. 2013



Le Directeur général délégué
aux ressources
www.cnrs.fr

3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'unité

Dossier suivi par Guy MORALY

Réf. : DSFIM-DIR-D-2013-43

Objet : Recours aux services de l'UPS ULISSE pour les achats/introductions ou expéditions extracommunautaires de vos unités.

Lors de l'acquisition d'un matériel auprès d'un fournisseur extracommunautaire, se pose de manière récurrente la question du traitement des formalités d'importation (réglementations douanières ou fiscales particulières, paiement des droits et taxes, frais de dédouanement, de transports et d'assurance...). Il en est de même des formalités d'exportations lors de l'expédition d'un appareillage scientifique, en mission, ou pour une jouvence, par exemple.

L'UPS ULISSE (Unité de logistique internationale – services et soutien aux expériences) intégrée à mes services depuis le 1^{er} Juillet 2013 est chargée, pour le compte des unités propres ou mixtes du CNRS, de l'étude et de la mise en œuvre de tout type d'opération logistique, nationale, européenne et internationale, liée aux échanges de matériel scientifique (transports, dédouanement, emballage, assurance), de la prescription de transports, du conseil aux unités (fiscalité des échanges internationaux et européens, transport de marchandises dangereuses), ainsi que de la veille technique et réglementaire.

ULISSE met à votre disposition l'expertise nécessaire à la réalisation d'une opération logistique d'import et/ou d'export, dans des conditions maximales de sécurité et de conformité à la réglementation, notamment douanière. La massification des ordres de transport gérés par l'UPS ULISSE vous permet de bénéficier des conditions économiques les plus avantageuses pour toutes les opérations liées à la logistique de vos approvisionnements.

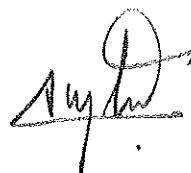
ULISSE est à même de prendre en charge, en totalité, l'expédition et la livraison de tous vos matériels, équipements de toute nature, et tous produits, quels qu'en soient le type, la destination, la provenance et le volume.

Par conséquent, je vous invite à faire appel aux services de l'UPS ULISSE pour assurer l'acheminement, le dédouanement et la livraison de vos matériels, commandés auprès d'un fournisseur extracommunautaire, ou commandée chez un fournisseur communautaire, mais provenant

d'un site de production/stockage extracommunautaire. Je vous recommande également de recourir à ses services pour les échanges intracommunautaires.

Enfin, lors de la survenue d'un litige douanier avec un fournisseur, un transitaire ou les services douaniers dont dépend votre unité, ULISSE doit être informée au plus tôt, et sera seule habilitée à traiter ce litige, ULISSE agissant auprès des services douaniers par délégation du Président du CNRS).

Un guide complet vous indiquant la démarche à suivre sera prochainement mis à votre disposition.



Xavier INGLEBERT

Copies : Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Institut
Mesdames et Messieurs les Directeurs Administratifs Adjointes
Mesdames et Messieurs les Délégués Régionaux

Liens utiles :

Coordonnées ULISSE :
ULISSE/CNRS
9 Chemin de Bellevue
74941 Annecy le vieux
Site web : <http://ulisse.cnrs.fr>
Tel : 04 57 98 11 30